

## **Mouvement 2020 : manœuvres, magouilles et petits arrangements entre amis...**



Suite à promulgation, l'été dernier, de la Loi de transformation de la Fonction Publique : **le mouvement départemental ne sera plus contrôlé par les délégués du personnel en CAPD.**

**Attention cela signifie que** : Dès cette année, il n'y a plus de CAPD Mouvement. Les organisations syndicales ne sont plus destinataires du projet de mouvement comme elles l'étaient depuis toujours.

**La hiérarchie a donc toute latitude pour muter qui elle veut, comme elle veut, sans avoir de compte à rendre à quiconque ! Pour Force Ouvrière, la priorité est de réunir, informer, organiser les collègues** afin qu'ils connaissent leur droit pour les défendre et résister !

### **« Comment faire et contrôler son mouvement ? »**

- *Comment fonctionne l'algorithme du mouvement ?*
- *Les nominations d'office : comment les éviter, quels recours ?*
- *Quels sont les éléments qui constituent le barème ?*
- *Quels sont les différents types de postes proposés au mouvement ?*
- *Les priorités (RQTH, mesure de carte scolaire, profilage) ?*
- *Qu'est-ce qu'un poste à profil, un poste avec servitude ?*
- *... et toutes vos questions...*

**Le mouvement départemental étant une véritable usine à gaz,  
(MUG, ZID, 1<sup>er</sup> écran, 2<sup>nd</sup> écran, vœu large, vœu géographique...)**

## **le SNUDI FO 33 organise 3 stages de formation syndicale « mouvement »**

**à l'Union départementale Force Ouvrière de BORDEAUX**

**MARDI 14 AVRIL - 9h à 16h** (*sur temps de classe*)

**MERCREDI 15 AVRIL - 9h à 16h** (*sur temps de classe et/ou d'animation pédagogique*)

**JEUDI 16 AVRIL - 9h à 16h** (*sur temps de classe*)

***D'ores et déjà, deux de ces stages sont complets !***

## **Un 4<sup>ème</sup> stage « mouvement » est organisé le Lundi 4 mai - 9h à 16h** (*sur temps de classe*)

Chaque enseignant a droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an sur son temps de travail (*classe ou 108h*) : il s'agit d'une absence de droit rémunérée. Les PE stagiaires ont les mêmes droits !

### **Modalités d'inscription/participation**

- S'inscrire par mail (snudifo33@yahoo.fr) en précisant le jour souhaité ou directement sur notre site internet : <https://www.snudifo33.fr>
- A réception de votre inscription, nous vous enverrons la convocation et le courrier à adresser à votre IEN.

**Attention :** les demandes de participation à un stage de formation syndicale doivent être transmises à la hiérarchie au minimum un mois avant le début du stage.

Nous vous encourageons à vous inscrire dès maintenant, de même pour les collègues qui seraient en congé sur la journée souhaitée (*jour de temps partiel, disponibilité, mercredi libéré...*). Afin de favoriser un cadre d'échange, nous limitons le nombre de stagiaires par session.